

CONSEIL MUNICIPAL DU 15.06.2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Il est a noté que plusieurs erreurs ont été constatées dans le compte-rendu de la séance précédente. En effet concernant la tenue de la réunion à huis-clos il y a eu 11 votes pour et non 19.

Concernant l'enveloppe globale autorisée le montant est de 25 673,40 €. Pour finir les délégués auprès du sictom sont :

- titulaire : Serge Desbrugères
- suppléant : Alain Josse

Après ces modifications le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2019

1- Commune

Le compte administratif présente un résultat de clôture :

- Déficitaire en investissement de 26 170,06 euros
- Excédentaire en fonctionnement de 114 013,18 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

2- Service de l'eau

Le compte administratif présente un résultat de clôture :

- Excédentaire en investissement de 13 407,53 euros
- Excédentaire en exploitation de 37 236,72 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service de l'eau pour l'exercice 2019.

3- Logements sociaux

Le compte administratif présente un résultat de clôture :

- Déficitaire en investissement de 4 967,63 euros
- Excédentaire en fonctionnement de 16 870,27 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif des logements sociaux pour l'exercice 2019.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2019

Madame le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau et des logements sociaux établis par le receveur de la Trésorerie de Nogent-le-Rotrou pour l'exercice 2019, conformément aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur de l'exercice 2019, pour les budgets de la commune, du service de l'eau et des logements sociaux.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 SUR LES BUDGETS EXERCICE 2020

Madame le Maire informe l'Assemblée que par application des Instructions Comptables M14 et M49, il convient que les résultats d'investissement et de fonctionnement ou d'exploitation de l'exercice 2019 fassent l'objet d'une délibération décidant, soit de leur affectation, soit de leur report.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- pour le budget communal, de reporter le déficit d'investissement de 26 170,06 euros au compte 001, de reporter l'excédent de fonctionnement de 114 013,18 euros au compte 002 et d'affecter la somme de 26 170,06 euros au compte 1068,

- pour le budget du service de l'eau, de reporter l'excédent d'investissement de 13 407,53 euros au compte 001, de reporter l'excédent d'exploitation de 37 236,72 euros au compte 002,
- pour le budget des logements sociaux, de reporter le déficit d'investissement de 4 967,63 euros au compte 001, de reporter l'excédent de fonctionnement de 16 870,27 euros au compte 002 et d'affecter la somme de 4 967,63 euros au compte 1068.

VOTE DES TAXES LOCALES EXERCICE 2020

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de voter les taux des taxes foncières sur le bâti et foncière sur le non bâti pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les taux suivants pour l'exercice 2020 :

* Taxe foncière (bâti)	22,00 %
* Taxe foncière (non bâti)	41,07 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2020

Madame le Maire donne lecture des budgets primitifs de la commune, du service de l'eau et des logements sociaux, proposés pour l'année 2020.

1- Commune

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 173 016,06 euros
- en section de fonctionnement à 329 976,18 euros

Le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif de la commune.

2- Service de l'eau

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 31 219,15 euros
- en section d'exploitation à 76 586,72 euros

Le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif du service de l'eau.

3- Logements sociaux

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à 15 992,63 euros
- en section de fonctionnement à 27 350,27 euros

Le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif des logements sociaux.

DEMANDE DE SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil que plusieurs organismes sollicitent une subvention auprès de notre commune. Il s'agit de la Croix Rouge Française, la MFR de la Ferté-Bernard, la Ligue contre le Cancer, l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Nogent-le-Rotrou. Mme BOULOUX ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 75 € à la MFR, la somme de 80 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers et ne donne pas suite aux autres demandes.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe le conseil qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de désigner des personnes pour la composition des commissions communales.

Le conseil municipal approuve et retient les candidatures suivantes :

- **Commission des finances :**
Responsable : Serge DESBRUGERES
Membre : Marie-Hélène SERMADIRAS

- **Commission urbanisme et réseau d'eau :**
Responsable : Alain JOSSE
Membres : Serge DESBRUGERES, Stéphanie BOULOUX, Gérard CHARON

- Commission des travaux, des chemins, de la voirie
Responsable : Serge DESBRUGERES
Membres : Alain JOSSE, Elisabeth MAROLLES, Stéphanie BOULOUX, Jean TROUILLARD, Gérard CHARON.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire informe le conseil que la durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseil municipaux. Aussi, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID. Celle-ci doit comporter 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants en nombre double par le conseil municipal. Les services fiscaux désigneront définitivement les personnes qu'ils souhaitent retenir.

Le Conseil Municipal constitue la liste suivante :

- | | | |
|------------------|-----------------------|-------------------------|
| - Janine GERMOND | - Arnaud CHEVALIER | - Alain CREPY |
| - Fabien RACHEL | - David AUGUSTIN | - Hemmerick CHRISTIAENS |
| - Thierry TURPIN | - Annie JOSSE | - Chantal GRASTEAU |
| - Gérard DURAND | - Frédéric GIROT | - Gisèle DEBONT |
| - Samuel FILLON | - Guillaume FERDINAND | - Brigitte COLLIN |
| - Viviane FORTIN | - Daniel LAMET | - Julien LETOURNEUR |
| - Guy CHARON | - Laure DEBONT | - Rudy SELINGUE |
| - Sébastien MET | - Jacki BRISSARD | - Eugène BROSSE |

COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit proposer des personnes afin de composer la commission de contrôle des listes électorales. A ce titre deux conseillers doivent représenter la commune un titulaire et un suppléant.

Les conseillers choisis sont les suivants :

Titulaire : Marie-Hélène SERMADIRAS

Suppléant : Stéphanie BOULOUX

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES